



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 10 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le dix juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Dallet, sous la présidence de Monsieur Gilles VOLDOIRE, Président.

Date de Convocation : 3 juillet 2014

Nombre de conseillers :

- ❖ En exercice : 23
- ❖ Présents : 19
- ❖ Votants : 23

Présents : Maurice DESCHAMPS – Serge GAYTON - Nathalie MONIO - Nicole NENOT (Chauriat) – Olivier BOULICAUD – Yamina KADDOUR - René LEMERLE – Gilles VOLDOIRE (Dallet) – Pascal BOITEL - Jean DELAUGERRE - Claude DELETANG – Amandine PENDINO – Monique POUMARAT - François RUDEL – (Mezel) – Marie-Jo GRIFFON -- Bernard LEON - Fabienne POUPENEY - (Pérignat-ès-Allier) – Philippe DOMAS – Jean-Louis HOSTALIER (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Absents excusés : Guy MAILLARD (Chauriat) – Marie-Thérèse THEVENET (Dallet) – Jean-Pierre BUCHE - Colette HENRION (Pérignat-ès-Allier).

Procurations : Guy MAILLARD à Maurice DESCHAMPS – Marie-Thérèse THEVENET à René LEMERLE – Jean-Pierre BUCHE à Bernard LEON – Colette HENRION à Fabienne POUPENEY.

Yamina KADDOUR est élue secrétaire de séance.

Monsieur le président informe l'assemblée qu'il convient de rajouter un point à l'ordre du jour relatif au choix de l'entreprise pour la réalisation et la pose des piètements pour les deux tables paysagères au sommet du puy de Mur.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 22 mai 2014
2. Réalisation de logements locatifs sociaux dans le presbytère à Chauriat : choix du bailleur social
3. Modification de la délibération relative à la délégation d'attributions au président
4. Délibération pour un détail des opérations budgétaires effectuées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »
5. Concours du receveur municipal – Attribution d'indemnité
6. Convention de groupement de commandes avec Vertaizon pour les actions 2014 du plan de gestion.
7. DM pour le multiple rural et travaux supplémentaires pour les grilles anti-effraction : avenant à l'entreprise MRJ Maçonnerie.
8. Choix de l'entreprise pour la réalisation et la pose des piètements sur le sommet du puy de Mur.
9. Questions diverses.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2014

Le Président soumet le procès-verbal au vote du Conseil Communautaire et est adopté à l'unanimité.

II - REALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DANS LE PRESBYTERE A CHURIAT : CHOIX DU BAILLEUR SOCIAL

Maurice DESCHAMPS indique que la commune de Chauriat souhaite réaliser une opération mixte en centre-bourg qui consisterait à créer, dans l'ancien presbytère :

- **Une nouvelle bibliothèque** en rez-de-chaussée, propriété de la commune de Chauriat,
- **Cinq logements locatifs sociaux** au-dessus, qui deviendront propriété de Mur-ès-Allier, selon les statuts en vigueur, et confiés ensuite à Auvergne Habitat par bail emphytéotique.

Mur-ès-Allier aura à charge de réaliser les VRD (Voirie et Réseaux Divers) avec une participation sous forme de fonds de concours de la commune. Pour ces travaux, une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), a été déposée en 2014 mais comme le dossier n'était pas assez avancé, les services de l'Etat ont décidé de le reporter à 2015. Une nouvelle demande sera à faire.

Marie-Jo GRIFFON : nous avons tous, sur nos communes, des artisans. Ne pourrait-on les faire travailler sur ces projets, et voir après pour les louer ou les revendre si c'est trop lourd à gérer ?

Gilles VOLDOIRE : les statuts de Mur-ès-Allier prévoient aujourd'hui que seuls les logements locatifs sociaux confiés à un bailleur social sont de la compétence intercommunale. Sinon, ils restent à la charge des communes.

Fabienne POUPENEY : il y a un minimum de règles avec le Code des marchés publics qui implique qu'il n'y ait pas de rupture d'égalité entre les candidats.

Maurice DESCHAMPS : sur Chauriat, lors des consultations, tous les artisans reçoivent un courrier les informant des marchés à venir et les modalités pour pouvoir répondre. C'est ainsi que, pour la création du nouveau centre de loisirs, le lot Electricité a pu être attribué, selon les critères mis en place, à un artisan de Chauriat.

Pour ce qui est des logements en maîtrise d'ouvrage direct, plusieurs ont été réalisés ainsi sur Chauriat mais cela reste très lourd dans la gestion au quotidien. Le bailleur social nous amène un certain confort car il est capable de répondre rapidement à des besoins simples, et de gérer les impayés ce qui est plus complexe au niveau communal.

Philippe DOMAS : cela reste un avis très personnel. A St-Bonnet, comme à Chas, il y a une gestion directe avec intervention d'artisans locaux et cela se passe très bien.

Marie-Jo GRIFFON : il serait bien de réfléchir à comment donner du travail à nos artisans qui paient aussi des impôts sur nos communes.

Fabienne POUPENEY : les bailleurs sociaux sont soumis à l'Ordonnance de 2006 qui est plus souple que le Code des Marchés Publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✗ autorise Monsieur le Président de la Communauté de Communes à signer avec Auvergne Habitat un bail emphytéotique de 55 ans, au terme duquel la Communauté de Communes retrouvera la pleine propriété de l'immeuble,
- ✗ accepte de garantir les emprunts mobilisés par AUVERGNE HABITAT, avec une quote-part du Département, suivant une répartition définie par la Caisse des Dépôts et Consignation,
- ✗ autorise Auvergne Habitat à déposer un permis de construire sur cet immeuble
- ✗ Approuve les propositions de Monsieur le Président et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires,
- ✗ Confie à la société AUVERGNE HABITAT la réalisation de cette opération.

Enfin, les frais d'acte pour l'établissement du bail seront à la charge d'Auvergne Habitat.

III - MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU PRESIDENT

Gilles VOLDOIRE : à la demande de la Préfecture, il convient d'apporter des précisions sur la rédaction de la délibération n°31/2014 en matière de délégation de pouvoir au Président qui stipulait :

- d'intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil communautaire ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de Communes dans la limite fixée par le conseil communautaire ;

pour lui préférer la rédaction suivante :

- d'intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, quelque soit le degré de juridiction et devant toutes les juridictions de l'ordre judiciaire et administratif, ainsi que devant toutes les commissions administratives. Cette délégation s'étend également au dépôt de plainte avec ou sans constitution de partie civile au nom de la Communauté de Communes,
- de régler les conséquences dommageables des sinistres impliquant la Communauté de Communes dans la limite de 5 000 €,

Le Président propose également de :

❶ Modifier l'article suivant :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à un 1 000 € lorsque les crédits sont inscrits au budget,

par

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics à procédure adaptée de toute nature d'un montant inférieur à 5 000 € lorsque les crédits sont inscrits au budget,

❷ De rajouter l'article suivant :

- Procéder à l'encaissement de chèques.

Après délibération, le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, les propositions ci-dessus et donne tout pouvoir au président pour signer tout document afférent à ces délégations.

IV - DETAIL D'OPERATIONS BUDGETAIRES EFFECTUEES AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES »

Monsieur le président informe l'assemblée que suite à la demande de Madame le Receveur municipal, il convient de prévoir un détail par grande masse des opérations budgétaires effectuées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Sont incluses dans ce compte budgétaire les dépenses suivantes :

- Repas – Vin d'honneur divers
- Cérémonies avec les fournitures nécessaires (boisson, repas...)
- Fournitures nécessaires (boissons, repas, hébergement..) pour les spectacles
- Fleurs
- Bons d'achats, bons cadeaux
- Goûters organisés par le Relais Assistantes Maternelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

V - CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL - ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Après discussion, le Conseil Communautaire reporte cette délibération à une décision ultérieure. Pour se positionner sur le pourcentage alloué, les élus souhaitent connaître le montant de l'indemnité demandé.

VI - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC VERTAIZON

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'une subvention a été allouée, pour 2014, par le Conseil général du Puy-de-Dôme pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'ENSIL sur les puits de Mur et de Pileyre pour les actions suivantes :

	2013	2014	Total retenu en 2014
Poursuivre les acquisitions foncières	8 000 €	8 000 €	16 000 €
Débroussailler les coteaux		2 700 €	2 700 €
Tailler les arbres têtards et les haies	2 000 €		2 000 €
Evacuer les déchets		5 500 €	5 500 €
Inventorier la faune		3 500 €	3 500 €
Associer les acteurs locaux		5 000 €	5 000 €
TOTAL			34 700 €

Ces actions sont menées sur le territoire de Mur-ès-Allier et sur la commune de Vertaizon. Toutefois, le Conseil général ne souhaite qu'un seul maître d'ouvrage (sauf pour les acquisitions) - en l'occurrence la Communauté de Communes - c'est la raison pour laquelle une convention de groupement de commande (*projet transmis à chacun*) doit être signée avec la commune de VERTAIZON.

Fabienne POUPENEY demande à ce que l'article 4 de la convention fasse apparaître la répartition financières entre Mur-ès-Allier et Vertaizon au moins sous forme de pourcentage.

Celle-ci se présenterait finalement ainsi :

	2013	2014	Répartition de la dépense	
			CC Mur-ès-Allier	Commune Vertaizon
Débroussailler les coteaux		2 700 €	100 %	0 %
Tailler les arbres têtards et les haies	2 000 €		50 %	50 %
Evacuer les déchets		5 500 €	18 %	82 %
Inventorier la faune		3 500 €	50 %	50 %
Associer les acteurs locaux		5 000 €	50 %	50 %
TOTAL				

Le président sollicite l'assemblée pour l'autoriser à signer cette convention.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- * accepte la convention de groupement de commande telle que présentée ci-après,
- * donne tout pouvoir au Président pour signer tout document relatif à cette convention.

VII - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AU MULTIPLE RURAL DE CHAURIAT : AVENANT A L'ENTREPRISE MRJ ET DECISION MODIFICATIVE

7.1 - Avenant au marché de MRJ Maçonnerie

Monsieur le vice-président explique que le laboratoire de la boulangerie-pâtisserie de Chauriat fait fréquemment l'objet de tentative d'effraction, ce qui détériore les menuiseries situées en rez-de-rue. Afin de palier ce problème, il est proposé d'installer deux grilles anti-effraction

L'entreprise MRJ maçonnerie, qui vient d'effectuer des travaux de mise en conformité du local du groupe frigorifique propose un devis pour un montant de 961.40 € HT soit 1 153.68 € TTC.

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le vice-président propose un avenant positif au marché de l'entreprise comme présenté ci-dessous :

Nature des travaux	Montant de base HT du marché	Avenant n°1	Total général HT	Différence en %
Lot 1 « Démolition, terrassements, maçonnerie, cloisons, façades »	12 491.00	+ 961.40	13 452.24	+ 7.697 %

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- * approuve l'avenant comme proposé ci-dessus,
- * autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7.2 - Décision modificative

Le Conseil communautaire, sur proposition du vice-président

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Intitulés des comptes	Diminution/Crédits alloués		Augmentation des crédits	
	Comptes	Montants	Comptes	Montant
Dépenses imprévues DEPENSES - FONCTIONNEMENT	022	1 000.00 1 000.00		0.00
OP : Multiple rural Chauriat Immeuble de rapport DEPENSES INVESTISSEMENT		0.00	2132 12	1 000.00 1 000.00 1 000.00

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la décision modificative comme proposée ci-dessus.

VIII - CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA REALISATION ET LA POSE DE PIETEMENTS POUR LES TABLES PAYSAGERES AU SOMMET DU PUY DE MUR

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'aménagement du sentier de randonnée sur le puy de Mur (action inscrite au plan de gestion de l'ENSIL), une consultation a été lancée le 12 juin pour **la réalisation de piètement et la pose des deux tables paysagères au sommet du puy de Mur.**

Le Président indique que la consultation comportait le lot suivant :

N° du lot	Nature du lot
LOT N° 01	Réalisation et pose de deux piètements et pose, par encollage dans les habitacles, des deux tables paysagères en lave émaillée

et que le règlement de consultation prévoyait un classement des offres comme suit :

- ✗ le coût : 50 %
- ✗ Le respect des garanties de durabilité et de qualités environnementales : 20 %
- ✗ les références en matière de réalisation de ce type de prestation : 10 %
- ✗ les moyens humains et techniques mis en œuvre : 10 %
- ✗ respect des délais : 10 %

Après présentation du rapport des analyses et sur avis de la commission d'appel d'offres, il est proposé de retenir l'entreprise suivante : **MIC SIGNALOC** pour un montant de **6 080 € HT** soit 7 296 € TTC.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide le rapport d'analyse des offres tel que transmis et présenté à chacun,
- propose de retenir l'entreprise présentée ci-dessus aux prix indiqués,
- donne tout pouvoir au Président pour signer tout acte relatif à l'aménagement du sentier de randonnée sur le puy de Mur.

IX - QUESTIONS DIVERSES

9.1 - Mur en Ballade

Afin de valoriser et faire connaître, auprès des habitants du territoire, le sentier aménagé sur le puy de Mur une manifestation est organisée le **DIMANCHE 5 OCTOBRE** après-midi. Elle consistera à partir de Vertaizon, Mezel ou Dallet, accompagné d'une conteuse et de monter au sommet du puy de Mur pour découvrir les tables paysagères. Tout au long des parcours, plusieurs animations (théâtre, danses, musique, exposition..) seront proposées principalement par les acteurs du territoire.

9.2 - CDCI

Gilles VOLDOIRE informe que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale sera installée le lundi 22 septembre.

9.3 - Salle de sports de Pérignat-ès-Allier

Bernard LEON : en 2015, Raphaël GEMINIANI aura 80 ans. C'est un ancien coureur cycliste qui a fait trois fois le Tour de France et qui habite à Pérignat. Il a également été directeur sportif de grands coureurs dont Jacques Anquetil et la commune souhaiterait, à l'occasion de son anniversaire, donner son nom à la salle de sport.

⊗ *Le Conseil communautaire n'émet aucune objection à cette proposition.*

9.2 - Commissions du Grand Clermont

Gilles VOLDOIRE informe l'assemblée que des commissions se sont mises en place au niveau du syndicat Mixte du Grand Clermont et invite les délégués à s'inscrire parmi celles proposées sur la page suivante.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 h 30.

Nom commission	Vice-président responsable	Contenu	Nb de participants	Délégués de Mur
SCoT	Jean-Pierre BUCHE	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement, suivi, avis sur les PLU, PLUI¹, PLH², PDU³ (révision en cours) ; PC/PA de + 5 000 m² - Modification - Suivi/évaluation - Mise en compatibilité du SCoT avec le Grenelle (+ ALUR⁴) au plus tard le 31 décembre 2016 	2 représentants maxi par EPCI	<u>Titulaires</u> : Jean-Pierre BUCHE et Gilles VOLDOIRE <u>Suppléants</u> : Marie-Jo GRIFFON et Jean DELAUGERRE
Tourisme	Frédéric BONNICHON	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des acteurs du tourisme - Appui/accompagnement des projets du Conseil de développement (portes d'entrée, plateau de Gergovie...) 	1 représentant par EPCI	<u>Titulaire</u> : Nathalie MONIO <u>Suppléant</u> : Serge GAYTON
Urbanisme Commercial	Pierre PECOUL	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer chaque CDAC⁵ (en réunissant le comité consultatif du commerce) - Siéger en CDAC (5 à 7 par an) - Suivi de l'étude DAC⁶ en lien avec le VP du SCoT 	1 représentant par EPCI	<u>Titulaire</u> : Pascal BOITEL <u>Suppléant</u> : Jean-Louis HOSTALIER
Agriculture et environnement	Alain DEAT	<ul style="list-style-type: none"> - Etude agriculture de proximité - Val d'Allier - Trame verte et bleue - Partenariat avec les PNR⁷, notamment sur le paysage périurbain 		<u>Titulaire</u> : François RUDEL <u>Suppléant</u> : Marie-Jo GRIFFON
Démocratie de proximité	Gérard GUILLAUME	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir un lien permanent avec les conseillers municipaux sur les sujets d'actualité du Grand Clermont - 1^{er} grand chantier : étudier l'option d'une gestion du droit des sols à l'échelle du Grand Clermont d'ici l'automne, et si option choisie, structurer un service qui réponde aux attentes des élus. 	Ouvert à tous.	Réunions décentralisées sur les EPCI
Accueil et attractivité	Gilles PAULET	<ul style="list-style-type: none"> - Politique d'accueil de nouveaux arrivants (aujourd'hui ciblée sur les conjoints de nouveaux arrivants) - Stratégie d'image (vidéos promotion en cours) - Culture : réunir le conseil culturel de territoire, projet opérationnel en cours de résidence d'artistes (2^{ème} édition lancée) - Appui / accompagnement du projet santé du Cdd (plateforme de médecine préventive, prédictive, personnalisée et participative) 		<u>Titulaire</u> : Claude DELETANG <u>Suppléants</u> : Fabienne POUPENEY et Marie-Jo GRIFFON
Habitat et déplacement	Serge CHARLEMAGNE	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement 2^{ème} édition des ZPH⁸ - Accompagnement / soutien aux projets d'habitat durable des communes - Etude déplacement secteur de Billom - Suivi du PDU 	1 représentant par EPCI	<u>Titulaire</u> : Fabienne POUPENEY <u>Suppléants</u> : Pascal BOITEL et Monique POUMARAT
Contractualisation	Yves FAFOURNOUX	<ul style="list-style-type: none"> - Auvergne + 3^{ème} génération à négocier fin 2014*début 2015 - Animation, suivi du dossier Ecocité 	Conférence des présidents d'EPCI	Gilles VOLDOIRE

¹PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - ²PLH : Programme Local de l'Habitat - ³PDU : Plan des Déplacements Urbains - ⁴ALUR : Accès au Logement et un Urbanisme Rénové -

⁵CDAC : Commission Départementale D'aménagement commerciale - ⁶DAC : Document d'Aménagement Commercial - ⁷PNR : Parc Naturel Régional - ⁸ZPH : Zone Pilote Habitat.